

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

**Conseil d'administration du 26 novembre 2021 :
Délibération n° 165/2021/CONV**

Convention de don de l'Université de Limoges à l'association Alumni FSJP-UDS

Dans le cadre d'une convention, l'Université de Limoges fait don au donataire (Alumni FSJP-UDS de l'Université de Dschang au Cameroun) des ouvrages et documents répertoriés dans la liste annexée à la convention, ainsi que des ouvrages et documents issus de la révision des collections à venir pour l'année universitaire 2021- 2022

Cette convention est soumise au vote des conseillers.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 26 novembre 2021



Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle KLOCK FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2021.
Transmis au rectorat académique le 30/11/2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*